

des f
est p et pour
stock Act.

BUREAU D'ETUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE -BEFEC-
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 1 512 800
SIEGE SOCIAL: 98, rue de Courcelles 75017 PARIS
RCS : PARIS B 672 006 483 (67B00648)

COPIE CERTIFIEE CONFORME

9 - SEP. 1993

H/A 29

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,

Le 24 mars,

A 18 heures 30,

Les administrateurs de la société BUREAU D'ETUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE -BEFEC- se sont réunis en Conseil, 5, rue Alfred de Vigny PARIS 75008, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

- Monsieur Jean RAFFEGEAU
- Monsieur Gonzague LAURAS
- Société SOCIETE CIVILE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION MARGUERITTE - SCIPMAR - représentée par Monsieur Dominique PAUL
- Monsieur Pierre DUFILS
- Monsieur Pierre GILOT
- Monsieur Pierre FEUILLET
- Monsieur Paul JOUFFRE

Sont représentés

- Monsieur Paul-Carlos MULQUIN
- Monsieur Henri-Marc GIRARD
- Madame Monique MARTINOT-LAGARDE

Madame Yvette LEROUX, déléguée du Comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est présente, Madame Blondine BRUNET excusée.

q

COPIE OF THE REPORT
DATE: 11/11/70

Monsieur Philippe BERARD, 1er Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Pierre FEIBEL, 2nd Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean RAFFEGEAU préside la séance.

Monsieur Pierre JACQUEMARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Résultats au 31 décembre 1992,
- Prévisions de résultats au 30 juin 1993,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Cooptation d'un administrateur,
- Regroupement BEFEC - PSAudit, utilisation du nom "BEFEC ET ASSOCIES",
- Convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire pour transformation de la société en S.A. à directoire et conseil de surveillance,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1992

Le Président expose que le résultat de l'ensemble des sociétés d'audit BEFEC et PSAudit est en ligne avec le budget au 31 décembre 1992 et en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent.

9

L'amélioration des résultats est imputable essentiellement à la diminution des frais de structure et aux mesures de maîtrise des coûts de personnel (rémunération et effectifs).

PREVISION DE RESULTATS AU 30 JUIN 1993

Le Président estime que, malgré la conjoncture difficile, il est possible de prévoir un résultat en équilibre au 30 juin 1993.

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil décide d'agréer :

- la Société PRICE WATERHOUSE & Co REVISUISSE, dont le siège social est Börsenstrasse 26 - 8001 ZURICH - (SUISSE), représentée par Monsieur Yiannis PARPERI,

en qualité de nouvel actionnaire de la société, en remplacement de la société SPICAR.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Monique MARTINOT-LAGARDE de son mandat d'administrateur, notifiée à la Société par lettre, et lui exprime ses vifs remerciements pour sa participation suivie au Conseil d'Administration et sa contribution à la bonne marche de la société.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président rappelle l'article 8-6 des statuts relatif à la nomination par cooptation des administrateurs par suite de vacance provoquée par un décès ou une démission, et propose de nommer la société PRICE WATERHOUSE & Co REVISUISSE, dont le siège est Börsenstrasse 26 - 8001 ZURICH - (SUISSE), à titre provisoire en remplacement de Madame Monique MARTINOT-LAGARDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer la société PRICE WATERHOUSE & Co REVISUISSE, représentée par Monsieur Yiannis PARPERI, administrateur sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée générale.

Monsieur Yiannis PARPERI, en sa qualité de représentant permanent de PRICE WATERHOUSE & Co REVISUISSE, exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Madame MARTINOT-LAGARDE, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1994.

Monsieur Yiannis PARPERI, a déclaré, par lettre séparée, accepter les fonctions d'administrateur au cas où elles lui seraient confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès et l'exercice.

4

REGROUPEMENT BEFEC - PSAudit, UTILISATION DU NOM "BEFEC ET ASSOCIES"

Le Président rappelle au Conseil qu'il est prévu dans un proche avenir de regrouper les sociétés BEFEC et PSAudit.

Ce rapprochement pourrait dans un premier temps se matérialiser par un regroupement de l'ensemble du personnel audit au sein du BEFEC.

D'autre part de façon à favoriser une unité d'image vis à vis de la clientèle, PSAudit serait autorisée à prendre le nom de "BEFEC et Associés", selon accord de concession de nom à mettre au point.

Enfin, après arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 1993, il serait proposé à l'Assemblée générale extraordinaire des associés d'adopter le régime des sociétés à Directoire et Conseil de surveillance.

Le Conseil d'Administration donne son approbation à l'unanimité sur ces différentes dispositions, et délègue à son Président tous pouvoirs pour leur réalisation.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire en octobre 1993, laissant à son Président le soin de fixer ultérieurement la date, l'heure et le lieu de réunion, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Adoption du régime des S.A. à Directoire et conseil de surveillance,
- Modification corrélative des statuts,
- Concession du nom "BEFEC",
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

4

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur

Le Président
